

L'Eclairimont



LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

N° 44

Janvier 2018



Le mot du Maire :

Chères Fontainiennes, Chers Fontainiens,

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une très belle année 2018, pour vous, vos proches et tous ceux qui vous sont chers.

Je formule des vœux pour que vous puissiez longtemps profiter de notre douceur de vivre en conservant une santé florissante et en réussissant dans les projets qui vous tiennent à cœur.

Les travaux de déploiement de la fibre optique vont commencer en mars 2018 pour une connexion possible devant chaque maison au tout début de 2019. Pour votre information la vitesse de connexion internet devrait être multiplié par 20 !

Notre P.L.U. (plan local d'urbanisme) est en cours d'élaboration, en concertation avec le bureau d'études de Mr DENUC. Il devrait être finalisé avant la fin de l'année. Je remercie les membres de la commission d'urbanisme qui travaillent sur ce sujet très important.

Mon souhait est de pouvoir organiser cette année notre repas champêtre. En effet j'ai été contraint de l'annuler, après avis du conseil municipal, faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Nous étudions d'autres solutions, peut-être un changement de date. Je suis ouvert à toutes suggestions.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui tout au long de l'année passée ont œuvré pour notre petit village, principalement mes adjoints, mes conseillers, les associations et autres bénévoles.

Enfin je ne peux pas conclure sans avoir une grande pensée pour Yvonne Gatineau, figure emblématique de notre village, qui fut pendant de nombreuses années à mes côtés une conseillère municipale dévouée.

Bonne année à tous

**Votre Maire,
Yvon Boukaya**



Résumé des conseils municipaux de l'année 2017

Conseil municipal du 13 janvier 2017

- Syndicats intercommunaux : suite à des fusions de syndicats, il a été élu de nouveaux délégués au :
 - ◊ Syndicat Transports Sud Essonne issu de la fusion du
 - ◊ Syndicat Intercommunal pour le transport des élèves du collège Hubert Robert de Méréville
 - ◊ Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne et du Syndicat mixte scolaire de la région de La Ferté-Alais.
 - ◊ Syndicat Intercommunal de l'Energie du Grand Etampois (S.I.E.G.E.) issu de la fusion du
 - ◊ Syndicat Intercommunal de l'Energie de la Région d'Angerville (S.I.E.R.A.)
 - ◊ Syndicat Intercommunal de l'Energie de l'Etampois (S.I.E.E.).
- Le conseil a voté pour que le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) reste de la compétence de la commune et ne soit pas transféré à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.).
- Les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) ont été adoptés.
- Dans le cadre de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, une convention avec Essonne Assistance a été approuvée. Cet organisme propose un dispositif donnant la possibilité aux personnes en perte d'autonomie d'alerter immédiatement en cas de besoin, par simple pression sur un bouton, une centrale d'écoute spécialisée pour recevoir les appels de détresse 24 heures sur 24.

Conseil municipal du 14 avril 2017

Les comptes de gestion gérés par la Trésorerie d'Etampes, et les comptes administratifs qui se recoupent au centime près ont été approuvés.

Désignation	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	112 947,39 €	27 940,60 €
Recettes	122 139,66 €	54 522,95 €
Résultat de l'exercice 2016	9 192,27 €	26 582,35 €
Excédent 2016	35 774,62 €	

Dans l'excédent constaté, 3 593,10 € ont été affecté à l'investissement, le reste a été reporté.

Le budget primitif pour 2017 a été adopté :

Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	137 830,11 €	137 830,11 €
Investissement	32 700,00 €	32 700,00 €
Total budget 2016	170 530,11 €	170 530,11 €

Les taux des impositions locales 2017 ont été fixés :

Désignation de la taxe	Taux 2016	Taux 2017	Produit prévisionnel 2017
Taxe d'habitation	4,19 %	4,27 %	14 578 €
Taxe foncière sur le bâti	8,21 %	8,37 %	20 483 €
Taxe foncière sur le non bâti	43,42%	44,27%	6 862 €
Total du produit fiscal attendu :			42 193 €

Des subventions à des associations ont été votées :

Désignation de l'association	Subvention
A.D.M.R. Essonne	197,50 €
C.L.I.C. Coordination Gériatologique	236,00 €
Gué de l'Eclimont (comité des fêtes)	1 131,00 €
Le Bel Orgue	100,00 €
Mission Locale Sud Essonne	112,70 €
Union nationale des combattants	100,00 €

Conseil municipal du 30 juin 2017

Le maire, Yvon Boukaya, a été désigné grand électeur de la commune pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Trois suppléants ont également été élus.

Conseil municipal du 1^{er} septembre 2017

- Approbation d'une demande de subvention de 4 946 Euros, auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) pour le financement du Plan Local d'Urbanisme, les frais du bureau d'études s'élevant à 15 500 Euros.
- En dehors des membres du conseil, seules 9 personnes avaient répondu au questionnaire, diffusé début juillet, relatif à la participation au repas champêtre annuel, offert par la commune. De ce fait, ce repas, qui avait lieu chaque année le deuxième dimanche de septembre, a été annulé.

Conseil municipal du 19 septembre 2017

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

- Le premier document sur lequel le conseil doit se prononcer, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a été adopté.
- Ce plan définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Une indemnité de conseil de 95,88 € a été attribuée au comptable du trésor.
- Un régime indemnitaire a été instauré pour la secrétaire de mairie

Conseil municipal du 1er décembre 2017

- Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) étant en cours d'élaboration, il a été décidé de prévoir un sursis à statuer dans le cas de permis de construire ou de demande préalable de travaux qui ne serait pas en conformité avec ce P.L.U. Cette suspension dans la procédure doit être motivée et ne peut dépasser deux ans.
- Pour permettre le fonctionnement de la commune avant le vote du budget qui doit avoir lieu au plus tard le 15 avril, des dépenses pourront être engagées début 2018 du moment qu'elles ne dépassent pas le quart du budget de l'année 2017.
- Suite à la fusion du Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (S.I.R.E.D.O.M.) et du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (S.I.C.T.O.M.) du Hu-repoix, il a été procédé à l'élection des délégués à ce syndicat. La première tâche sera de renouveler le bureau de ce nouveau syndicat.
- Le recensement 2018 sera effectué par Carole Favory, secrétaire de la mairie. Grande nouveauté : au lieu de remplir des documents papier, il sera possible des formulaires sur Internet.
- Actuellement, les prévisions de travaux pour 2018 sont :
 - La peinture des barrières de la place de la mairie et de la porte du cimetière
 - La mise en place d'un poteau d'arrêt de bus près de la mairie.



Traversons
LE GUÉ DE L'ÉCLIMONT
Comité des fêtes de Fontaine-la-Rivière et Saint-Cyr-la-Rivière
en son cours de l'année 2017

Assemblée générale du 25 mars 2017

L'assemblée générale ordinaire de l'association a lieu tous les deux ans. Tout habitant de Fontaine ou Saint Cyr y a voix délibérante. Le rapport d'activité et le bilan financier de 2015-2016 ont été soumis au vote lors de cette réunion.

Un conseil d'administration de onze personnes a été élu, dont deux de Fontaine la Rivière. En pratique, ce conseil est composé des bénévoles qui s'activent pour animer nos deux villages.

Ensuite, un nouveau bureau a été élu par le conseil d'administration :

Présidente	:	Christelle Deloison	(Saint Cyr)
Vice-président	:	Luc Gusmini	(Saint Cyr)
Trésorier	:	Jean Benoit de Véricourt	(Fontaine)
Secrétaire	:	Céline Germain	(Saint Cyr)

La fête au village du 17 juin 2017

Renouant avec une coutume qui n'avait pu avoir eu lieu les deux années précédentes, du fait du très faible nombre de bénévoles, cette fête a été précédée, le samedi 10 juin, par une vente de brioches et de billets de tombola.

Comme les années précédentes, M. et Mme Lafouasse nous ont accueillis dans leur cour et leur grange, à Saint Cyr, pour ce repas festif et cette soirée dansante. Qu'ils en soient remerciés.

Un tajine de poulet, commandé chez un traiteur d'Angerville, était au menu. Les desserts avaient été confectionnés par des volontaires.

86 personnes étaient présentes, dont 18 de Fontaine.pras

Repas d'automne du 14 octobre 2017

Ce repas eut lieu comme habituellement dans la salle communale de Saclas. Il fut suivi d'une soirée dansante. Il fut composé d'une choucroute, renouant avec une ancienne tradition. Elle a été préparée par le charcutier de Saclas. Les desserts avaient été apportés par des bénévoles.

79 personnes y ont participé, dont 15 de Fontaine.

Soirée Beaujolais nouveau du 24 novembre 2017

Une soirée de ce type était organisée depuis quelques années par la mairie de Saint Cyr. Cette année, il a été décidé d'ouvrir cette manifestation, d'où sa reprise par « Le Gué de l'Éclimont ». Elle s'est déroulée dans la salle communale de Saint Cyr, ce qui, du fait de ses faibles dimensions, limitait le nombre de convives. Le beaujolais nouveau était accompagné d'un plat de charcuterie.

44 personnes sont venues dont 9 de Fontaine.

Noël : 2 et 17 décembre 2017



Le samedi 2 décembre, La traditionnelle calèche du Père Noël s'est rendue à la mairie de Fontaine où elle a fait une halte.

Puis, elle est allée à Saint Cyr.

Au cours de son trajet, des enfants ont pu monter dans la calèche.

Le Père Noël a distribué des bonbons.

Que soit remercié M. Jambu qui guidait la jument tirant la calèche.

Un goûter fut offert aux enfants dans la salle communale de Saint Cyr, en face de l'église.

Le dimanche 17 décembre, en fin de matinée, un apéritif était offert aux aînés, d'au moins 70 ans, dans la salle communale de Saint Cyr. Ils sont repartis avec un colis de Noël.

Sur les 9 colis prévus pour Fontaine, 4 ont été retirés, les autres ont été déposés dès le lundi suivant à la mairie.

Le contenu de ces colis était moins garni que les années précédentes, compte-tenu de la croissance démographique de nos aînés. De 39 colis distribués en 2014 sur Fontaine et Saint Cyr, 40 en 2015, on est passé à 54 en 2016, et 57 en 2017.

L'après midi de ce même dimanche, un spectacle était offert aux enfants dans la salle des fêtes d'Estouches, que la mairie de cette commune nous prête gracieusement.

Au programme un spectacle d'animation, un conte humoristique musical avec marionnettes, intitulé « Gaston le dragon ». Le Père Noël est ensuite arrivé pour distribuer des cadeaux aux enfants, jouet ou place de cinéma selon l'âge.

Seuls 2 enfants de Fontaine, sur les 23 recensés, sont venus au spectacle. Les cadeaux non pris ont été déposés le lendemain à la mairie.

Il faut noter que manifestations, cadeaux et colis de Noël sont financés par les subventions des communes de Fontaine la Rivière et Saint Cyr la Rivière, proportionnellement à leur population.

Jean Benoit de Véricourt



Une transhumance à Fontaine la Rivière

Un évènement dans le sud Essonne le samedi 9 avril 2017

Cette journée ensoleillée fut organisée conjointement par la mairie de Fontaine la Rivière, la ferme de Beaumont et Nature Essonne afin de faire revivre et d'expliquer l'activité pastorale et le paysage d'il y a 100 ans dans notre région.

Beaucoup de monde était présent pour cet évènement inhabituel dans nos régions. En effet, les transhumances sont plutôt associées aux pays montagneux lorsque les troupeaux quittent les étables pour monter dans les alpages.

Le parcours fut ponctué de haltes explicatives avec beaucoup de questions de la part des jeunes et moins jeunes.

Puis arrivés sur le lieu de pâturage, nous avons vu une démonstration de chiens de berger, qui devaient guider un troupeau : le faire passer par une porte, lui faire exécuter un slalom, et le regrouper en cercle pour le garder.

Parmi les races de chien, il y avait un border colley et des bergers belges terveren et groendal et un berger australien.

Madame **Estelle Duchemann** de l'association Nature Essonne nous a expliqué que les espaces **Natura 2000** sont destinés à préserver certaines zones afin d'augmenter la biodiversité sur certains sites.

Sur Fontaine la Rivière comme dans tout le sud de l'Essonne, il y avait énormément de moutons (près de 400 moutons en 1955) et il n'y en a plus aujourd'hui... du fait de la pression immobilière, de l'élevage intensif et de la concurrence de la grande culture céréalière.

Le pâturage des ovins permet de créer et d'entretenir ces pelouses (sinon les bois se développent).

Les pelouses calcicoles sont apparues du fait des pâturages des moutons qui ont empêché la forêt de pousser.

Il y a désormais une faune et une flore endémique sur ces pelouses : des sauterelles, des papillons, des fleurs (anémone pulsatile, orchidées).



Monsieur Sil moutonnier (à Valpuiseaux) nous a expliqué qu'il était le dernier éleveur de moutons du sud Essonne. Il possède un cheptel d'environ 100 moutons répartis sur 40 hectares.

Il élève des brebis de races rustiques qui sont à la fois plus résistantes et qui mangent de tout. Il pratique l'éco pâturage : ses moutons ne se nourrissent qu'en extérieur et il leur faut 150 jours (au lieu de 90 jours en élevage intensif) avant d'aller à l'abattoir.

Les brebis à tête marron et douces sont de race solognotte qui est une race peu exigeante. En contrepartie elles font peu de petits.

L'intérêt de brouter en extérieur est d'entretenir les pelouses, cela ne coûte pas de nourriture et diminue la quantité de médicaments à leur donner puisque des tannins

sont présents naturellement dans les plantes des pelouses calcaires et ces tannins font office de vermifuge naturel.

Il faut environ 1 hectare de pelouse calcaire pour faire paître 10 brebis.

.../...



Il nous a aussi rappelé que l'essor de l'élevage des moutons dans notre région date du XVIII^e siècle avec Monsieur Tessier spécialiste d'agronomie et des maladies du bétail, natif d'Angerville (1741-1837) qui fut nommé directeur général de la Bergerie nationale de Rambouillet et qui a fait introduire pour la solidité et la douceur de sa laine, le mouton Merinos d'Espagne afin d'améliorer la qualité des tissages.

Monsieur Lucquet nous a expliqué l'origine du nom de "la garrenne de Chanteloup" qui signifie qu'il y avait une petite source au pied du versant.

D'ailleurs il nous a expliqué que la plupart des toponymes français venaient de noms géographiques et non pas d'animaux.

Après avoir raccompagné les moutons à leur pâture (devant la mairie) les promeneurs (plus de 200 venus de la commune et des villages alentours) ont pu se rafraîchir autour d'un pot de l'amitié préparé sous les tilleuls de la place de la mairie.



Opération « Essonne verte Essonne propre » : Merci à toutes et à tous pour votre implication au bénéfice de la Nature.



Heureusement, le remarquable travail pédagogique des enseignants, expliquant aux élèves, dès leur plus jeune âge, la longue durée de vie de ces déchets, ainsi que les conséquences désastreuses sur le milieu naturel et sur la vie des animaux qui les ingèrent, aura — nous l'espérons — marqué les jeunes esprits et contribué à répandre un message de responsabilité et de respect.

Enfants, enseignants, parents, membres de l'ASHJA : nous étions près d'une centaine le mercredi 17 mai au matin pour ramasser les détritrus sur les bords de route, non loin des écoles de Boissy-la-Rivière et de Saint-Cyr-la-Rivière.

Panneau publicitaire d'agence immobilière (vente de maison), étuis vides de paquets de cigarettes, cannettes métalliques, débris et bouteilles de verre, pièces en matière plastique provenant d'équipement d'automobiles, papiers souillés — bien triste constat dans notre vallée dont les nombreuses richesses naturelles



demeurent si fragiles face aux agressions et nuisances diverses des activités humaines. Même si la quantité de déchets abandonnés tend à régresser sur ces mêmes parcours visités depuis de nombreuses années, elle y demeure encore trop importante.

La veille au soir, les membres de l'Association avaient empli une vingtaine de sacs de déchets collectés le long de la route départementale joignant la mairie de Fontaine-la-Rivière à l'auberge de Court-Pain



(en majorité déchets de restauration rapide) et de la RD 49 (route d'Étampes à Saclas), notamment à hauteur du passage à niveau (principalement gravats de chantier). Cette action s'inscrivait dans le cadre de l'opération « Essonne verte Essonne propre ». Une benne avait été mise à disposition par le Conseil Départemental de l'Essonne. Merci à toutes et à tous pour votre implication au bénéfice de la Nature.

En complément de cette opération, une sortie naturaliste devait se dérouler le jeudi 22 juin dans l'après-midi, avec les deux classes de Saint-Cyr-la-Rivière, animée par un botaniste et un entomologiste. En raison des fortes chaleurs, elle a dû être annulée.

Gérard Luquet, président de l'Association de Sauvegarde de la Haute Juine et ses Affluents.

LES EOLIENNES DE BOISSY

1ere Partie : la construction.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles ont changé notre paysage.

Bien ? Pas bien ? Chacun appréciera, mais elles sont là, et pour quelques dizaines d'années...

Reste que ces constructions géantes sont impressionnantes... et intéressantes.

Elles ont nécessité la mise en place de toute une infrastructure pour permettre aux engins de terrassement, aux grues qui les ont montées et aux camions qui les ont livrées d'accéder au milieu des champs.



Pour commencer, un grand trou. Pas si profond qu'on aurait pu le penser de prime abord (env.. 2m) dans lequel les engins accédaient par une pente (ci-dessous)



Puis un radier de propreté.
On se rend compte de la profondeur du trou comparativement aux engins



La fondation en béton est coulée. On aperçoit ci-dessous la tranchée par laquelle les câbles électriques sortiront.



Les "ferrailles" qui renforceront le béton et ci-contre les collerettes sur lesquelles l'éolienne sera boulonnée.





Le "ferrailage" extrêmement complexe. C'est lui qui garanti la solidité du socle de l'éolienne. La collerette qui servira d'assise à l'éolienne est déjà en place.



Le socle de l'éolienne est coulé.
On aperçoit les gaines par lesquelles passeront les câbles électriques.



Puis, il y a eu le passage des câbles de raccordement au réseau d'Enedis : des travaux qui, compte tenu de la distance parcourue, ont été relativement rapides.



Une des trancheuses avec lesquelles les câbles ont été enfouis.

Bon à savoir : la loi oblige les exploitants d'éoliennes à provisionner leur démantèlement : donc, à priori, pas de risque de les voir rouiller là où elles sont quand elles seront devenues trop vieilles. Elles seront, soit remplacées si rien de mieux n'est trouvé pour fabriquer notre électricité, soit démontées et recyclées. Le socle en béton, lui, restera (au moins en partie) : il est normalement enterré suffisamment profond pour pouvoir de nouveau cultiver par-dessus.



Ça, c'était avant ...

Ordures Ménagères

Sont collectés :

- uniquement les bacs gris à couvercle bordeaux, pucés et homologués par le SEDRE, couvercle fermé

Sont refusés :

- les déchets en vrac, présentés en dehors des conteneurs
- tout sac présenté sur le couvercle ou posé à terre
- les conteneurs non homologués ou sans puce



 - Conformément aux articles 724-1 et 724-6 du Règlement du Service Public d'Élimination des Déchets (disponible sur www.sedre91.fr), le non respect de ces consignes peut entraîner l'attribution d'un bac d'un volume supérieur.

- L'utilisation des bacs homologués gris à couvercle bordeaux est interdite pour les autres collectes.

Emballages et journaux-magazines

Sont collectés :

- dans l'ancien bac d'ordures ménagères
- dans le bac de tri prévu à cet effet
- dans des conteneurs à roues adaptés aux véhicules de collecte
- en vrac dans les bacs

Sont refusés :

- les sacs plastiques
- tout bac de tri contenant des sacs plastiques



 - Seuls les bacs mis en service il y a moins de 5 ans sont remplacés en cas de dégradation lors de la collecte.

- Consultez les consignes de tri dans le Guide du tri disponible en mairie ou sur www.sedre91.fr

Emballages en verre

Sont collectés :

- uniquement dans les bornes d'apport volontaire de votre commune (renseignements en mairie).

 - Consultez les consignes de tri dans le Guide du tri disponible en mairie ou sur www.sedre91.fr

Végétaux

Sont collectés :

- les tontes, feuilles, fleurs et tailles
- en fagots attachés (longueur : 1m max - diamètre : 50cm max)
- dans des sacs plastiques ouverts
- dans des sacs en papier recyclable ouverts
- dans des conteneurs renforcés spécifiques aux déchets verts, couvercle ouvert

Sont refusés :

- les sacs fermés
- les sacs en toile ou tissés
- les branchages de plus de 5 cm de diamètre

 Le volume total ne doit pas excéder 10 unités (fagots, sacs...).

- Pour réduire votre quantité de déchets verts, pensez aux composteurs individuels. Renseignements en mairie.

Encombrants

Sont refusés :

- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques :** Electroménagers, écrans, ordinateurs...
- **Déchets Dangereux des Ménages :** Solvants, peintures, vernis, colles, acides, diluants, huiles de moteurs, graisses, bouteilles de gaz, extincteurs, piles, batteries, bombes aérosols, désherbants, produits phytosanitaires, tubes néons, produits de laboratoires, déchets médicaux, produits non identifiés...
- **Carcasses ou pièces détachées automobiles :** Pneus, jantes, moteurs...
- **Déchets issus des chantiers :** Amiante, gravats, ciment...

 - Le volume total des encombrants ne doit pas excéder 1m³ par habitation.

- Pour les encombrants et les déchets refusés cités ci-dessus (sauf l'amiante) ayez le réflexe déchèterie! Ils seront alors valorisés et non destinés à l'enfouissement. + d'infos sur www.siredom.com

**Un doute, une question,
 contactez le SEDRE au 01.64.94.56.21
 ou www.sedre91.fr**

ETES-VOUS ECOLO ?



Les petits emballages en aluminium et acier se recyclent



A compter du 1^{er} mars, de nouvelles consignes de tri entrent en vigueur pour les 129 communes du territoire du SIREDOM. Désormais, vous pourrez trier les emballages légers et souples en aluminium et acier dans votre bac à couvercle jaune : capsules, couvercles, bouchons, opercules, dosettes de café en métal ainsi que les feuilles d'aluminium...

Avec un taux de recyclage de 32%, l'aluminium fait partie des matériaux d'emballages les moins bien valorisés comparé au taux global de recyclage des emballages ménagers de 67%. Pourtant, les bénéfices écologiques et économiques de la valorisation de l'aluminium et de l'acier sont indéniables puisqu'ils présentent l'avantage d'être recyclables à 100% et ce à l'infini. De plus, 95% de l'énergie nécessaire pour produire l'aluminium primaire est ainsi économisée.

Plus de tri pour plus de recyclage

C'est pourquoi, le SIREDOM, Syndicat de traitement des déchets sud-francilien, s'est engagé dans le « Projet métal » mis en place par Eco-Emballages, l'Association des Maires de France et le Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier qui vise à améliorer le recyclage des emballages métalliques et simplifier le geste de tri pour les habitants.

Ainsi en plus des cannettes, boîtes de conserves et aérosols non dangereux, les **capsules, couvercles, bouchons, opercules, dosettes de café en métal, feuilles d'aluminium** mais aussi tubes de crème et autres emballages métalliques de petits fromages seront à jeter dans le bac jaune pour suivre le circuit des déchets recyclables...

Séparés mécaniquement sur la chaîne de tri du Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand, les emballages en acier et en aluminium prendront la direction des usines de recyclage pour renaître sous forme de nouveaux emballages et d'objets tels qu'ustensiles de cuisine, outils, pièces automobiles et produits pour l'industrie.

Des avantages environnementaux et économiques

Cet engagement est dans la continuité logique des objectifs du SIREDOM de recycler toujours plus de déchets afin de réduire l'incinération et l'enfouissement, modes de traitement plus coûteux.

C'est aussi parce que les équipements nécessaires pour récupérer ces petits emballages sont déjà installés sur la chaîne de tri du CITD de Vert-le-Grand depuis 2011. Ainsi, ce nouveau dispositif ne nécessite pas d'investissements importants et les tonnages d'emballages en acier et aluminium ont augmenté significativement (voir encadré). En plus du bénéfice environnemental, le tri de ces déchets va générer de nouvelles recettes pour le SIREDOM, donc pour ses collectivités adhérentes et in fine pour les habitants.

Témoignage

« Nous avons ajouté un courant de Foucault et un Overband* sur les refus de tri pour récupérer les emballages en aluminium et en acier. En conséquence, les performances attendues sur la captation des emballages en aluminium et en acier ont été obtenues. Pour exemple, le tonnage d'emballages en aluminium recyclé en 2009 était de 48 tonnes. Il est passé à 89 tonnes en 2012 et 103 tonnes en 2013. Suite à la mise en place de ces équipements et au renforcement des performances de la chaîne de tri, il est apparu opportun d'étudier la possibilité d'étendre les consignes de tri au tout métal, projet soutenu par le CELAA, l'AMF et Eco-Emballages. »

Xavier Dugoin, Président du SIREDOM (91)

*séparateurs magnétiques

Le SIREDOM, Agence Sud-francilienne de Valorisation des Déchets, traite et valorise les déchets de 748 000 habitants de l'Essonne et de Seine-et-Marne au bénéfice de 129 communes.
Plus d'infos sur www.siredom.com

